

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 27 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA NATURE EN VILLE - Plan
de sobriété sur la réduction, le recyclage, la collecte et la valorisation des
déchets des services de la Ville de Marseille**

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Avec près de 342 millions de tonnes soit 4,9 tonnes par habitant de déchets produits en France, le défi de la transition vers un modèle d'économie circulaire reste un chantier impératif dans lequel s'engager pour répondre à l'urgence climatique.

Face à l'épuisement des ressources de la planète, il s'agit de quitter le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » et de progresser vers une économie circulaire visant à réduire l'utilisation de ressources pour une même production, à allonger la durée de vie des produits, à limiter le gaspillage et à faire des déchets de nouvelles ressources, par le réemploi, le recyclage ou la valorisation.

Alors que la production de déchets des services de la Ville de Marseille s'élève à 16 300 tonnes (hors les déchets dangereux) soit près d'1 tonne/agent, seuls 36 % des déchets produits sont recyclés ou valorisés organiquement. Si la gestion du tri des déchets n'est toujours pas généralisée, la ville de Marseille a, néanmoins, initié depuis 2020 plusieurs actions comme la structuration d'un service interne dédié à la gestion des déchets et à l'économie circulaire, la collecte sélective des cartons et du mobilier dans toutes les écoles lors de la rentrée scolaire 2022, la sensibilisation à la gestion des déchets à destination des agents des écoles ou encore l'installation de composteurs collectifs dans plusieurs parcs et écoles. Les chartes fleuves sans plastique et zéro déchet plastique en méditerranée, et leurs plans d'actions associés, ont également été signés récemment par la Ville de Marseille.

La Ville de Marseille souhaite aller plus loin en engageant son administration dans une démarche de sobriété et d'optimisation de la gestion de ses déchets. Ce plan, qui nécessite d'impliquer l'ensemble de son administration, s'articule autour de mesures de court (2023-2024), moyen et long (2024-2030) termes. Elle souhaite ainsi tendre vers une exemplarité de la collectivité dans la gestion de ses déchets et promouvoir auprès des Marseillaises et Marseillais des pratiques plus responsables et plus durables des flux de déchets.

Ce plan devra aboutir à une réforme en profondeur des habitudes de consommation et favoriser la prise de conscience collective en la matière grâce au recours à une économie circulaire pour en limiter les impacts environnementaux.

Ce plan de sobriété sur la gestion des déchets aura son pendant pour l'ensemble du territoire de Marseille, à la faveur des engagements pris par les collectivités, les acteurs économiques et associatifs dans le cadre de la Mission européenne des 100 villes, pour atteindre la neutralité carbone en 2030.

Ce plan de sobriété s'échelonne en deux temps et s'articule autour de plusieurs axes qui seront pilotés à travers d'un tableau de bord comportant des indicateurs de pertinence permettant de mesurer la performance du dispositif au travers des actions entreprises.

- Le plan à court terme qui s'étalera sur la période de 2023 à 2024 et qui ciblera les actions suivantes :

- Développer un référentiel tri au sein des services municipaux sur la réduction du gaspillage alimentaire et la réduction de la production des emballages en particulier plastiques ainsi que la réduction de la production des déchets dans les services municipaux avec la mise en place de référents tri et recyclage au sein des gros sites.

- Généraliser la collecte sélective dans les écoles et crèches : tri des cartons et papiers, récupération et valorisation en filières de réemploi du mobilier usager.

- Tendre vers des marchés forains zéro déchet zéro plastique :

- en conditionnant les Autorisations d'Occupation au respect d'une prochaine charte sur l'éco-exemplarité des manifestations en matière de gestion des déchets ;

- en mettant à disposition des équipements de pré-collecte et une organisation vertueuse de la collecte, en particulier des cartons et emballages.

- Lancer une démarche de formation et de sensibilisation des agents de la Ville de Marseille à la prévention et aux consignes de tri.

- Expérimenter des solutions à destination du grand public dans les équipements en gestion par la Ville comme avec l'installation dès le printemps 2023 des bacs de tri des déchets dans plusieurs parcs de la Ville et sur la plage de Corbières.

- Élaborer un guide éco-achat se rapportant à la Commande Publique, avec obligation de définir des critères de choix favorisant la réduction ou la valorisation des déchets dans les marchés et la suppression des emballages plastiques.

- Accompagner plus activement les structures existantes ou à venir de réemploi et l'ensemble des associations et acteurs qui œuvrent en faveur de la prévention, la réduction et la gestion des déchets.

- Le plan à moyen et long terme qui s'étalera sur la période de 2024 à 2030 et qui ciblera les thématiques suivantes :

- La production de déchets dans les services éducatifs : sensibiliser les élèves et adapter les quantités de nourriture aux enfants pour réduire le gaspillage alimentaire.

- La collecte et la valorisation des bio-déchets et déchets verts : assurer la valorisation des déchets alimentaires collectés dans les établissements de la Ville ainsi que la valorisation des déchets verts générés par l'entretien des espaces verts et des cimetières. La valorisation de ces déchets organiques contribuera à alimenter en engrais les parcs et jardins de la ville. Éventuellement, une valorisation énergétique via de petites unités de méthanisation peut être une solution.

- Généraliser le tri au sein des services avec entre autre la mise en place de corbeilles de tri, le recours à l'ensemble des filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) existantes dont les déchets de chantier ou encore la mise en place du tri des métaux et du bois pour les services concernés

- Favoriser le don et le réemploi du mobilier : par exemple des biens tels que le mobilier ou l'informatique, le réemploi des décors de l'Opéra, des éléments de scénographie des musées, des bibliothèques et des manifestations organisées par la Ville pour limiter la mise en déchetterie.

- Information, sensibilisation et communication vers les usagers: en généralisant, par exemple, une signalétique sur le tri des déchets et l'installation d'équipements de pré-collecte dans les équipements ouverts au public.

- L'achat public responsable ou éco responsable : ancrer d'avantage la politique de gestion des déchets, de réemploi et d'économie circulaire dans les processus de la commande publique, notamment l'ambition de la réutilisation des matériaux de construction lors des travaux de construction et rénovation.

Pour permettre de suivre au plus près le plan de sobriété énergétique, et ces déclinaison en matière de déchets et de préservation de la ressource en eau, un chef de projet va être nommé pour coordonner l'ensemble des actions.